

polluant

# LE PLASTIQUE A LA VIE DURE



Photos: Anred

**L**es Allemands de l'Ouest ont instauré depuis le 1<sup>er</sup> mars une consigne de 50 pfennings (1,50 F) sur toutes les bouteilles plastiques. Cette bulle émise par le ministère fédéral de l'Environnement est restée coincée dans le gosier de la firme Coca-Cola. La loi intervient au moment où Coca-Cola s'apprêtait à généraliser l'usage des bouteilles en plastique. Débouté par la Cour européenne de justice, devant laquelle il avait porté plainte, le limonadier annonçait le 15 janvier sa décision de remplacer en RFA, en Autriche et en Suisse, les bouteilles plastiques par du verre. La filiale française du groupe américain ne prévoit rien de tel. La décision de la RFA est perçue comme « *une mesure protectionniste, pour limiter les importations d'eau minérale qui viennent de France.* » Ce qui n'empêche pas de penser aux conséquences qu'aurait une réglementation européenne de l'usage des bouteilles en plastique.

Les Allemands ne badinent pas avec l'environnement, mais le fait est, que partout en Europe, le plastique est devenu

**Le plastique est une matière fantastique : légère, commode, hygiénique et économique. Mais il n'est pas biodégradable et son succès auprès des consommateurs pose problème : les déchets s'accumulent. Pourquoi ne pas appliquer la consigne, comme ailleurs en Europe ?**

sujet de préoccupation. Au Danemark, les bouteilles plastiques sont obligatoirement consignées et le gouvernement n'autorise pas leur fabrication sur son territoire. En Italie, pour décourager la consommation, les sacs de polyéthylène que l'on trouve à la caisse des supermarchés sont vendus 100 liras (2 F), quatre fois le prix de revient du sac. En Belgique, les fabri-

*Tri du verre et du PVC à la déchetterie de Noirmoutier. Bouteilles plastiques mises en « balle » prêtes au recyclage...*

cants de sacs en plastique doivent acquitter une taxe de 1,85 FB (environ 10 centimes français) sur chaque unité produite. Aux Etats-Unis certains Etats envisagent d'interdire purement et simplement l'utilisation des sacs plastiques.

## France, terre des plastiques

Seul un petit coin d'Europe, la France, résiste encore et toujours : aucune disposition légale ne limite la production et la vente de sacs ou de bouteilles plastiques. Il faut dire que le plastique est, dans notre doux pays, une production presque traditionnelle, puisqu'on en fabrique dans la vallée d'Oyonnax (Jura) depuis 1880. En un siècle, la France est devenue le quatrième producteur mondial (environ 4 millions de tonnes en 1987) et le cinquième consommateur de la planète (3,3 mil-



lions de tonnes en 1987). De ses origines, la profession a conservé un grand nombre de petites et moyennes entreprises qui se partagent avec les grandes multinationales de la chimie (Rhône-Poulenc, Atochem, ICI, Enichem, etc) une activité qui pesait 55 milliards de francs en 1987. Cette somme rondelette témoigne de l'importance prise par les plastiques dans tous les secteurs d'activité et notamment dans trois domaines : le bâtiment, l'industrie de l'automobile et l'emballage.

## Les industriels plus propres que les ménages

L'atteinte à l'environnement provient moins des déchets industriels, qui sont presque intégralement collectés et retraités, que des déchets plastiques ménagers. Ces derniers représentent 1,2 million de tonnes sur les 16 millions de tonnes d'ordures ménagères ramassées chaque année en France. Entre les bouteilles, les sacs, les barquettes et autres objets divers, les déchets ménagers recèlent en masse un type de plastique particulièrement nuisible à l'environnement, le polychlorure de vinyle (dit PVC), qui a la fâcheuse particularité de dégager de l'acide chlorhydrique quand on le brûle.

La plus grande partie des déchets de PVC est constituée des 135 000 tonnes de bouteilles de liquides alimentaires, eau minérale et boissons non gazeuses, ainsi que des produits ménagers. Bien que les PVC représentent seulement 1 % de l'ensemble des ordures ménagères, ils sont responsables à eux seuls de 25 à 75 % du chlore émis par les fumées des usines d'incinération d'ordures. L'acide chlorhydrique contribue pour 2 % à la pollution acide, responsable de l'acidification des sols, des pluies acides et de la détérioration de végétaux.

### En panne d'ordures

Cep Adour à Bayonne est une des rares sociétés en Europe à savoir retraiter les déchets plastiques mélangés. Après plusieurs étapes de broyage, le plastique est transformé en piquets pour l'agriculture. L'usine devait être approvisionnée par un tout nouveau centre de tri d'ordures ménagères, mais celui-ci, de retard en retard, ne sera achevé qu'au milieu de l'année 1990. Faute de pouvoir se fournir à moindre prix en déchets, l'usine de Cep Adour a dû fermer ses portes.



Auchan

peu commodes et de vastes surfaces de stockage. La légèreté qui constitue l'une des qualités majeures du plastique avant et pendant son usage, se transforme en grave handicap aussitôt après. C'est une des explications de l'échec des premières tentatives de récupération par les pouvoirs publics et les professionnels en

**Ci-contre : Ensachage automatique des articles. Certains supermarchés poussent ainsi à la consommation de sacs plastiques. Mais où sont passés les paniers ? Ci-dessus : bientôt autant d'emballages que de contenus.**



Sims-Jerrican

Depuis 1986, la loi contraint les usines d'incinération brûlant plus d'une tonne par heure, à s'équiper d'un système d'épuration des fumées réalisant à la fois le dépoussiérage, la déchloruration et la rétention des métaux lourds. Il s'agit d'installations coûteuses qui n'équipent qu'un petit nombre d'incinérateurs et ne règlent qu'une partie du problème. Car la pollution engendrée par le plastique ne se limite pas au PVC et à ses fumées. Le tiers seulement des ordures est incinéré et plus de la moitié finit dans des décharges où les plastiques font alors la preuve de leur totale incapacité à se biodégrader.

### Il faut ré-cu-pé-rer

La collecte du plastique se heurte à un problème de taille. Alors qu'il faut seulement 3 bouteilles pour réunir un kilo de verre, il faut 25 bouteilles de plastique pour obtenir le même poids, ce qui suppose l'installation de conteneurs géants

1979. Le projet prévoyait de régénérer 8 % des emballages en plastique sur 5 ans, mais en 1984, 1,4 % seulement des bouteilles en PVC avaient été récupérées.

« Pour se débarrasser du plastique, on n'échappera pas à la collecte sélective », dit-on au Gecom, le Groupe d'études, pour le conditionnement moderne, qui réunit les industriels du plastique. Qu'il s'agisse de trier les bouteilles en PVC pour éviter une pollution par le chlore ou de séparer le plastique des matières biodégradables, il faut partager le tra-

... Des tuyaux de PVC recyclé





vail entre le consommateur et l'entreprise de traitement des ordures. Différents systèmes de collecte existent déjà à l'état plus ou moins embryonnaire. Ce sont d'abord les déchetteries, disséminées en France depuis 1985 ; il y en a environ 200 aujourd'hui. Le principe est simple : sur des aires aménagées et gardées, on attribue des bennes à différents matériaux (gravats, ferrailles, plastiques, bois, etc), où les particuliers viennent déposer leurs déchets après les avoir triés.

Autre système, qui ne demande aucune intervention des consommateurs : le

de boissons gazeuses, notamment celles de Coca-Cola, que l'on reconnaît à leur socle noir qui masque un fond arrondi. Le polyéthylène est très utilisé pour faire des sacs, le polystyrène et le polypropylène servent aussi aux emballages. Quand il ne s'agit pas de PVC, le plastique fournit un combustible de bon niveau et, dans le meilleur cas, une tonne de déchets plastiques produit 0,8 tonne d'équivalent-pétrole. Or, la plupart des incinérateurs valorisent les déchets qu'ils brûlent : ils récupèrent la chaleur produite pour alimenter, par exemple, le chauffage urbain.

Mais il est étrange que la France ne se soit pas inspirée des expériences de ses voisins, en adoptant notamment la consigne des bouteilles plastiques. Ce système est moins destiné à réutiliser les bouteilles (les industriels évoquent d'ailleurs les contraintes techniques liées au nettoyage), qu'à éviter de les disperser dans la nature en obligeant les consommateurs à les ramener chez le distributeur. Une manière d'éduquer le public en appuyant là où ça fait mal, c'est-à-dire sur le portemonnaie. Efficacité garantie.

**Guillaume Vignoles**

## Un pélican pour éviter la consigne

Copains comme cochons, Gilbert Chrétien-Paillet du Gecom (le Groupement d'études pour le conditionnement moderne, émanation des industriels du plastique) et Daniel Carde de la FFSPN (Fédération française des sociétés de protection de la nature), pour le temps au moins que durera l'opération Pélican. Leur objectif : récupérer 2 000 tonnes de PVC en collectant 50 millions de bouteilles en plastique auprès de 5 millions d'habitants du couloir rhodanien. Il s'agit d'une première : jamais une collecte sélective des bouteilles plastiques de cette ampleur n'a été organisée en France. Mais cela paraît peu au regard des 135 000 tonnes de bouteilles en PVC mises chaque année à la poubelle. « Les gens de bonne volonté sont toujours capable de s'entendre, dit Gilbert Chrétien-Paillet, notre association en est la meilleure preuve. De plus nous réunissons deux compétences qui

se sont longtemps affrontées mais qui se complètent ici. » Le Gecom connaît sur le bout du doigt les contraintes techniques et financières des municipalités et peut proposer à chacune le système de collecte le mieux adapté. De son côté la FFSPN, qui possède une bonne implantation régionale et des adhérents dévoués, promeut l'opération auprès du public. « Nous nous sommes transformés en démarcheurs, explique Daniel Carde, et nous sommes allés voir les municipalités pour leur proposer de passer un contrat avec la FFSPN et le Gecom. » En échange d'un broyeur, fourni gratuitement, les municipalités s'engagent à organiser une collecte sélective de bouteilles en plastique. « De notre côté, nous leur garantissons notre assistance et le rachat pendant 3 ans du plastique broyé à 1 200 F la tonne. » La matière récupérée est retraitée et régénérée par l'entreprise Micronyl à Mon-

tereau (Loiret), « grâce à un procédé unique en Europe » qui permet de produire 2 500 tonnes par an de tubes, cornières, profilés, dalles de sol ou renforts de chaussures. Aujourd'hui 300 contrats ont été signés avec des villes comme Chambéry, Grenoble, Saint-Étienne et des communes plus petites. Pourtant, au ministère de l'Environnement à Paris, Pélican ne fait pas l'unanimité. « Pélican coûte près de 1,5 million de francs aux industriels : combien de temps soutiendront-ils une opération qui, au mieux, ne rapporte rien ? » Réponse des intéressés : « le gain, c'est ce qui est économisé en énergie, en matières premières, en coût de dépollution et, à plus long terme, en formation du public. » On peut aussi interpréter la démarche des industriels comme un moyen d'éviter la mise en place coûteuse d'une consigne, qui serait bien plus efficace.

tri mécanisé ou manuel des déchets recyclables sur le dépôt d'ordures lui-même. L'amélioration des techniques de séparation automatique de déchets et l'abaissement de leur coût conditionnent l'avenir de cette méthode. D'autres modes de collecte, le porte-à-porte (lorsque le service de ramassage fait une tournée spéciale pour le plastique ou la ferraille) ou les conteneurs spécifiques (comme pour les bouteilles de verre) se limitent forcément à un petit nombre de matériaux.

Un problème se pose aussi pour la régénération du plastique récupéré. Car si l'on sait repérer facilement les bouteilles en PVC, les autres déchets plastiques sont de différentes natures, et leur mélange complique leur retraitement. On trouve ainsi le PET, polyéthylène téréphthalate, qui sert à fabriquer les bouteilles

### Vers le biodégradable

L'avenir passe peut-être par les plastiques biodégradables, encore au stade de la recherche aujourd'hui. Le groupe chimique anglais ICI aurait ainsi développé une matière aux propriétés physiques similaires à celles du polypropylène et susceptible de se désagréger en une année dans des environnements à grande activité microbienne. Le produit en question, encore expérimental, possède cependant deux défauts : il coûte environ 360 F par kilo et surtout il produit, lors de sa décomposition, du dioxyde de carbone, gaz notoirement connu pour accroître l'effet de serre de la planète. Moins technologique que pédagogique, le progrès le plus attendu concerne l'éducation du public qui devra tôt ou tard apprendre à vivre avec plusieurs poubelles.

### Pour en savoir plus

- Groupement d'études pour le conditionnement moderne (GECOM), 65 rue de Prony, 75017 Paris. Tél. : (1) 47.63.12.59.
  - FFSPN, 57 rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05. Tél. : (1) 43.36.79.95
- Pour connaître l'adresse des déchetteries, contactez :
- La mairie de votre commune.
  - L'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED), 2 square Lafayette, B.P. 406, 49004 Angers Cedex. Tél. : 41.87.29.24.
  - Le service télématique de l'Anred fournit les adresses de décharges, suivant la nature des déchets, pour toute la France. Composez 3616 Code IDEAL.